



## Mairie de MONTRET

80 Route de Saint-Vincent - 71440 MONTRET  
03 85 76 50 60 - mairie.montret@wanadoo.fr

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2017

Excusé : BERRIER Bruno, LACONDEMINE Aurélien, BURDIN Gilles, CHASSY Christiane, BIZOUARD Aurélie

Lecture et signature des délibérations du 8 septembre 2017.

#### 1. Intercommunalité :

##### a. Transfert des compétences, évolution et harmonisation

Pour délibération : Transfert des compétences zones d'activités économiques, eau et assainissement, ludothèque à la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom'.

Le transfert de la compétence eau et assainissement est prévu pour le 1<sup>er</sup> janvier 2018, un budget primitif pour l'année 2018 ayant été travaillé. Les charges de personnel doivent être réévaluées.

Pour information :

- projet de l'intercommunalité de construire un gymnase à Branges.
- bibliothèque intercommunale à Cuiseaux, permettra l'échange de livres entre les bibliothèques municipales des communes appartenant à l'intercommunalité.

##### b. Commission Locale des Charges Transférées (CLECT)

Le rapport définitif de la CLECT est approuvé par le Conseil.

#### 2. Salle des fêtes

##### a. Charges électricité associations

Les travaux de la salle des fêtes sont prévus à compter du 16 janvier 2018. Les associations ne sont pas soumises au règlement des charges d'électricité, toutefois la consommation sera relevée pour leur faire prendre conscience des enjeux économiques. L'objectif est de mettre un cadre pour éviter tout excès. Selon la consommation, le Conseil Municipal étudiera la conduite à tenir.

#### b. Règlement sur tri des poubelles

Le Conseil Municipal décide de fixer une taxe de 20 € à tout locataire de la salle des fêtes n'ayant pas trié ses déchets recyclables et n'ayant pas déposé ces déchets aux points d'apports volontaires.

#### 3. Taux redevance assainissement

La Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget assainissement sera transféré avec la compétence eau et assainissement à la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom' au 1er janvier 2018. Aussi, afin de rechercher l'équilibre du budget assainissement, la Maire propose au Conseil Municipal une hausse des taxes d'assainissement. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer à partir du 1er janvier 2018 la part variable de la consommation au m<sup>3</sup> à 0,80 € HT pour la redevance assainissement.

#### 4. Indemnités de conseil Trésoriers

Le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau Comptable du Trésor suite au récent changement à la Trésorerie de Cuisery : Monsieur Damien PERRET. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 5 pour 1 abstention et 2 contre de verser d'une indemnité de conseil de 231,51 € à Monsieur Michel ROIT-LEVEQUE pour une gestion de 320 jours et une indemnité de 25,82 € à son remplaçant Monsieur Damien PERRET pour une gestion de 40 jours, soit 60 % des montants demandés par la Trésorerie de Cuisery.

#### 5. Terrain Melin

Dédommagement du drain : le Conseil Municipal décide à l'unanimité de régler la somme de 550 € à Monsieur Marc MELIN en dédommagement de la disparition de son drain.

Lecture de la lettre de Monsieur Melin en date du 8 novembre 2017, dans laquelle il propose trois hypothèses de rachat d'une bande de terrain sur laquelle dépasseraient les fondations du nouveau groupe scolaire. Ce fait doit encore être certifié. Le Conseil Municipal souhaite que l'entreprise Despinard vienne faire un sondage dans le laitier afin d'évaluer la présence de fondation. Celui-ci sera ensuite nettoyé. Le Conseil Municipal refuse les trois propositions de rachat de la bande de terrain de Monsieur Melin, jugées excessives.

Concernant le chemin piétonnier, le Conseil Municipal décide de renoncer à la réserve sur la partie de terrain appartenant à Monsieur Melin.

#### 6. Marché école – assurance dommages ouvrages

Groupama a indiqué par courrier en date du 9 octobre 2017 que leur proposition d'assurance pour dommages sur ouvrages qui intéressait notre groupe scolaire était à ce jour caduque.

#### 7. Marché groupement de commandes

Le Conseil Municipal décide d'adhérer aux groupements de commandes suivants auprès de l'intercommunalité :

- Contrôle technique de la légionellose (contrôle de l'eau dans les douches de l'école et du stade)
- Achat de papier
- Bornes incendie

## 8. Vélo abandonné

Un vélo a été abandonné sur la façade Est de la pharmacie durant cet été. Ce vélo a été récupéré et entreposé par les services techniques de la commune et sera conservé durant un an dans l'attente d'un éventuel propriétaire désireux de récupérer son bien.

## 9. Demandes de subvention

Subventions acceptées :

- MARPA de Simard : 150 €
- Coopérative scolaire : 600 € (200 € par classe)

Divers autres subventions ont été refusées sur choix du Conseil Municipal, s'agissant d'organismes extérieurs à la commune et n'ayant aucun rapport avec l'intérêt général local de notre commune.

## 10. Contrat agent administratif

L'agent contractuel actuellement chargé des tâches administratives de la commune, Madame Samantha MONARD, sera stagiarisé à la fin de son contrat au 15 janvier 2017 pour une future titularisation sur le grade d'adjoint administratif.

## 11. Questions diverses

### a. Participation frais scolarité classe ULIS de Mervans

Le conseil municipal, suite à la demande de la Mairie de Mervans, décide d'accorder une participation au montant de 111,60 € par enfant de Montret scolarisé en classe ULIS de Mervans pour les frais de scolarité, à l'exclusion des frais relatifs à la cantine scolaire, à la garderie en dehors des horaires de classes, et aux autres dépenses facultatives.

### b. Projet mairie : avenants

Deux nouveaux avenants sont acceptés par le Conseil municipal pour le projet de rénovation de la mairie :

- l'avenant n°2 en plus-value de l'entreprise Colas d'un montant de 208,68 € HT sur le lot 7 Plomberie-Chauffage-Sanitaire (tranche ferme).
- l'avenant n°3 en plus-value de l'entreprise Comalec d'un montant de 676,43 € HT sur le lot 8 Electricité (tranche ferme).

### c. Autorisation engagement dépenses investissement avant vote du budget 2018

Le Conseil Municipal autorise Madame le maire :

- à mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de Fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de 2017.
- à mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
- à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2017, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

d. Résidence Seniors

Pour mener à bien son projet de Résidence Seniors, la SEMCODA devra acheter les parcelles AC n°108, 109 et 113 situées au Bourg, près de l'Eglise. La future construction aura lieu sur la parcelle n°113. Un chemin devra être construit sur les deux autres parcelles pour rejoindre la Place de l'Eglise. Madame le Maire se charge de contacter les deux propriétaires des parcelles concernées.

e. Vente Maison Charmoissy

Monsieur Dominique NOBLET avec qui la commune a signé un compromis de vente sous l'accompagnement de sa curatelle sur le bien immobilier situé à Charmoissy à Montret pour 35 000 € devant le Notaire Cécile GUIGUE-FREROT à Ouroux-sur-Saône, se portera acquéreur de ce bien. Le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer le contrat de vente de ce bien immobilier.

f. RIFSEEP

Le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) est une nouvelle option de régime indemnitaire qu'une commune peut appliquer sur ces agents. Il est composé de deux primes : d'une part, une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), versée mensuellement, d'autre part, un complément indemnitaire annuel (CIA). Le Conseil Municipal décide d'appliquer le RIFSEEP sur les agents de la commune. Le calcul de ce régime sera estimé par Madame le Maire qui ensuite suivra la procédure adaptée.

g. Contrat d'assurance risques statutaires agents et mutuelle garantie maintien de salaire

Le Centre de Gestion a effectué un nouvel appel d'offre pour l'assurance sur les risques statutaires, ainsi que pour la mutuelle garantie maintien de salaire des agents. La CNP Assurances a été sélectionnée pour les risques statutaires des agents de la collectivité. La mutuelle Intériale a été choisie pour la garantie du maintien de salaire des agents. Les agents ayant souscrit à la MNT ont résilié leur contrat pour adhérer à cette nouvelle mutuelle.

h. Rythmes scolaires

Le nouveau courrier de l'Inspection d'Académie invite la commune à se prononcer sur le passage des rythmes scolaires à 4 jours par semaine au lieu de 4,5 jours, ce avant le 31 décembre 2017. Le Conseil Municipal estime que ce délai est inadapté d'autant plus que le Conseil d'école a déjà eu lieu. Un courrier sera transmis à l'Inspecteur d'Académie par Madame le Maire pour signaler ce fait. Des questionnaires relatifs à ce changement de rythme seront destinés aux instituteurs ainsi qu'aux familles avant toute prise de décision de la part du Conseil Municipal.

i. Marché de Noël

Un marché artisanal gastronomique aura lieu lors des Illuminations du 16 décembre organisées par le CCAS et la municipalité. Le Conseil Municipal travaille sur la recherche et la sélection des exposants. Ces derniers n'auront pas à payer de redevance, en échange chacun des participants devra offrir un lot pour la Tombola. Ils ne devront toutefois pas effectuer de vente de repas sur place, pour éviter toute concurrence avec les ventes du CCAS. Les dégustations seront autorisées.

j. Route d'Artagnan randonnée équestre

Le Comité Départemental de Tourisme Equestre de Saône-et-Loire a contacté la Mairie afin d'inscrire les chemins suivants au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de Saône-et-Loire (PDIPR 71) pour la « Route Européenne d'Artagnan » :

- Route de Savigny
- Rue de Viennette
- Impasse de Charmoissy
- Rue des Cadolles des Bois
- Route de Saint-Vincent

Le Conseil Municipal, après étude du tracé, suggère de le modifier au niveau de la Rue de Viennette. Il est évalué plus intéressant de passer directement par la desserte publique des Cadolles des Bois en passant devant la Ferme de Viennette pour rejoindre la route de Saint-Vincent.